

Britannique. En étudiant la question, nous devons nous rappeler la loi sur les ressources en eau du Canada, qui est vraiment une loi de gestion des eaux. Elle concerne principalement les bassins intérieurs et la gestion qualitative, et est le complément des modifications apportées à la loi sur les pêcheries. Les modifications apportées à la loi sur les pêcheries s'appliqueront aux régions du Canada non visées par la loi sur les ressources en eau du Canada, dont la troisième lecture a été faite la semaine dernière.

Il a été dit à la Chambre qu'il y a manque de communication entre les ministères de l'État et que ces ministères devraient collaborer ensemble et coordonner les programmes du gouvernement. J'ai visité l'an dernier le centre des eaux intérieures de Burlington, et cette année, l'Institut d'océanographie de Bedford, à Dartmouth, et je puis dire qu'il y a une grande collaboration entre les ministères de l'État fédéral et qu'eux, à leur tour, collaborent avec les organismes provinciaux. Le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a aussi appris qu'il y a une collaboration considérable entre certains États américains et des provinces du Canada telles que l'Ontario, et avec le gouvernement fédéral à l'égard des eaux internationales limitrophes. Dans ce domaine, la Commission mixte internationale a accompli un travail louable.

Je présume que la plupart des rapports sur le désastre de l'Arrow sur la côte est sont exacts. En l'occurrence, il est évident que la compagnie de navigation en cause était en grande partie responsable de ce qui s'est produit. En examinant ces problèmes, il importe que le Canada ne fasse pas abstraction des vues des autres pays. Il faut des ententes internationales dans ce domaine. A la suite de notre visite à Dartmouth, nous savons que les pays occidentaux collaborent étroitement dans ce domaine. Nous espérons que grâce au nouvel intérêt que nous portons à l'Asie, une collaboration croissante s'établira entre les pays d'Extrême-Orient et le Canada, et qu'il en résultera une amélioration des normes et des règlements régissant les compagnies de navigation, quel que soit leur pays d'origine. Nous devons nous assurer que ces sociétés améliorent leurs normes.

• (5.40 p.m.)

Il ne sert pas à grand-chose pour un pays d'avoir une législation vigoureuse pour protéger ses eaux côtières si les autres pays ne font pas de même. Le Canada doit jouer un rôle de premier plan à l'égard de la pollution par

le pétrole au large des côtes de tous les pays. Le Canada devrait encourager les réunions et les conférences internationales afin que toutes les nations de navigation du monde deviennent convaincues qu'elles ont la responsabilité de ne pas polluer les eaux.

On pourrait traiter de bien d'autres choses, telles les oiseaux migrateurs, le poisson, les plantes et la vie marine en général.

**Une voix:** Les oiseaux libéraux.

**M. Hopkins:** S'il existe des oiseaux libéraux, ils doivent voler puissamment. Nous parvenons à accomplir des choses à la Chambre en survolant certaines des tactiques de l'opposition. Le Canada devrait jouer un rôle de chef dans le domaine des politiques internationales visant à promouvoir des conférences entre les pays de navigation du monde. Ces pays devraient se rendre compte qu'ils sont tenus moralement d'empêcher la pollution par le pétrole. On a raison de supposer que nos complexes industriels un peu partout dans le monde se développeront au même rythme que la population. Tout comme ces complexes grandiront, les envois de pétrole et de gaz s'accroîtront.

Je félicite le député d'avoir présenté ce bill-ci tendant à protéger nos côtes canadiennes contre la pollution. J'espère que nos hommes de science, qui travaillent diligemment par exemple à l'Institut d'Océanographie de Bedford, au nouvel Institut de recherche de Victoria et au Centre des eaux intérieures de Burlington, relèveront ce nouveau défi. J'espère qu'ils feront des suggestions constructives aptes à être incorporées dans des mesures. Nos mesures législatives devront être vigoureuses afin que les règlements puissent être appliqués.

Ce domaine est vaste. Les cours internationales devront veiller à ce que les pays respectent les eaux des autres pays et les eaux internationales. Il importe de mettre au point des normes juridiques au niveau international. Celles-ci naîtront des lois adoptées au niveau national par les divers pays du monde. Viendra ensuite l'étape suivante, celle d'appliquer les règlements.

Les nappes d'huile répandues dans nos eaux de temps à autre n'ont pas été considérées comme des accidents sérieux tant que l'on n'a pas eu affaire à une catastrophe. Le parrain du bill C-39 et les autres députés conscients de l'importance de la question créent au pays un climat psychologique, grâce auquel les gens sont disposés à assurer des services et à accepter une loi salubre en vue d'aboutir à un programme contre la pollution.